



# MAIRIE DE CHÂTEAU-CHALON

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

7 avril 2022 – 18H30

**Présents** : Olivier CRESPIAN, Philippe GUYOT, René LACROIX, Laurent MACLE, Alain MAIGROT, Fabien MALAVAL, Jean-Jacques MUTIAUX, Gabrielle RIZZI, Aurélien SALVADORI, Christian VUILLAUME

**Etaient excusés** : Patrick NICOD ; donne procuration à Monsieur Christian VUILLAUME.

**Etaient absents** : Néant

**Secrétaire de séance** : Monsieur Alain MAIGROT

En ouvrant ce premier conseil municipal dans la nouvelle salle communale, le maire a tenu à faire un point sur des informations erronées qui circulent concernant les travaux sur la RD5 programmés dès le mardi 19 avril au matin. Le bulletin municipal était sans équivoque puisqu'il annonçait clairement une coupure totale de tout trafic durant 45 jours calendaires. Aucun véhicule ne pourra utiliser cet itinéraire ni de nuit, ni le week-end ! Les déviations sont balisées par les services départementaux et toute personne qui choisira un itinéraire de substitution à sa convenance le fera à ses risques et péril.

Le maire en profite pour rappeler que cet investissement du département s'est engagé avec concertation même s'il regrette d'avoir été oublié pour l'une des réunions sur site. Un nouveau rendez-vous est prévu pour le démarrage des travaux avec l'entreprise et le maître d'ouvrage.

### **1. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal**

Chaque conseiller ayant reçu le compte-rendu de la séance du 2 mars est adopté à l'unanimité

### **2. Approbation du compte administratif du budget communal 2021**

Le premier adjoint donne lecture des éléments présentés lors de la dernière séance consacrée au budget et en l'absence du maire demande la validation du compte administratif qui s'établit à 702 165,33 € en recettes et à 330 453,48 € au titre des dépenses.

Compte administratif approuvé, en l'absence du maire, à l'unanimité.

### **3. Approbation du compte de gestion du budget communal 2021.**

Le maire donne lecture des éléments du compte de gestion 2021 qui donne la situation de l'exercice clos dressé par notre trésorier et qui n'appelle ni réserve ni observation.

Voté à l'unanimité.

### **4. Affectation des résultats du budget communal.**

Après avoir validé les comptes, l'excédent de fonctionnement enregistré sera affecté en réserve pour un montant de 170 952,64 € et en report sur le nouveau budget pour la somme de 497 165,97€.

### **5. Approbation du compte administratif du budget eau/assainissement 2021.**

Le premier adjoint donne lecture des éléments présentés lors de la dernière séance consacrée au budget et en l'absence du maire demande la validation du compte administratif qui s'établit à 315 079,68 € en recettes et à 180 258,55 € au titre des dépenses.

Compte administratif approuvé, en l'absence du maire, à l'unanimité.

### **6. Approbation du compte de gestion du budget eau/assainissement 2021**

Le compte de gestion présenté par le trésorier est validé à l'unanimité.

### **7. Affectation des résultats du budget eau/assainissement**

Le résultat positif établi à 97 605 euros sera reporté sur le budget 2022. Le solde d'exécution est de 134 821,71 € sachant que nous avons des retards de paiements auprès du SIARD lesquels seront régularisés en cette année 2022.

### **8. Approbation du budget primitif eau/assainissement pour l'exercice 2022.**

Suite à la présentation du budget « Eau et Assainissement » lequel s'établit à 394 999€ pour les investissements (solde la station d'eau) et à 150 807 € pour le fonctionnement le maire évoque ce retard de facturation pris depuis très longtemps au sein de notre collectivité. Il signale aussi les retards de facturation des consommations de l'année 2020 malgré les efforts fournis et il proposera une solution pour récupérer ces retards qui s'accumulent.

Vote du budget approuvé à l'unanimité



## MAIRIE DE CHÂTEAU-CHALON

### **9. Vote des différentes taxes communales.**

Les taxes communales du foncier bâti (TFB) que nous avons portée à la baisse depuis 2017 (23,67 %) sont aujourd'hui à 19,09 % ; idem pour le foncier non bâti (TFNB) passé de 30,25 à 23,21%. Proposition est faite de maintenir ces deux taux.

Approbation à l'unanimité.

### **10. Adhésion au groupement de commande pour le diagnostic assainissement auprès du SIARD.**

Après les explications concernant le projet d'un schéma directeur d'assainissement pour les huit collectivités concernées, le maire propose de participer au groupement de commande porté par le SIARD afin de réaliser une étude globale sur l'ensemble des communes concernées. Délibération votée à l'unanimité.

### **11. Vote des travaux forestiers pour l'exercice 2022.**

Travaux validés à l'unanimité pour un montant de 10 257,76 €TTC.

### **12. Approbation du choix des entreprises pour les travaux de reboisement**

Au regard des appels d'offres réalisés par les services de l'ONF, le conseil attribue :

- Le lots 1 à la SARL Bigueure pour la somme de 2384,25 €TTC.
- Le lot 2 à Naudet Reboisement pour la somme de 11 215,60 €TTC.

Ces deux offres sont validées à l'unanimité.

### **13. Retrait de la délibération n°003-2022 du 2 mars 2022 portant adoption des statuts de la commission syndicale mis en place avec la commune de Menétru-le-Vignoble pour la gestion de la station d'eau pour cause d'irrégularités.**

Il suffira de retirer de ce texte le nom de notre candidat à la vice-présidence de la commission syndicale laquelle a pour mission d'élire l'exécutif. Ce retrait vise au respect du formalisme demandé par les services de l'état.

Retrait adopté à l'unanimité.

### **14. Adoption des statuts de la commission syndicale mise en place avec la commune de Menétru-le-Vignoble pour la gestion de la station d'eau & nomination des délégués.**

Le maire explique l'erreur commise lors du vote pour l'adoption des statuts de la commission syndicale avec la commune voisine et demande au conseil d'approuver ces statuts sans désigner la candidature d'un candidat pour la vice-présidence. Le vote est réalisé à bulletin secret.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette nouvelle délibération.

### **15. Autorisation donnée au maire pour souscrire une convention avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au titre du contrôle de légalité.**

Le maire propose que notre collectivité signe la convention qui autorise la télétransmission des actes de notre communes au contrôle de légalité qui doit être mené par la préfecture.

Le conseil, à l'unanimité, donne l'autorisation demandée par le maire.

### **16. Fin de l'aménagement de la nouvelle salle communale dans l'ancienne école.**

La nouvelle salle communale accueille ce soir son premier conseil municipal et dès dimanche, les élections présidentielles pourront se dérouler en ce lieu. Les derniers travaux d'aménagement sont à venir mais le maire tient à remercier l'architecte Frédéric Cauchie de l'agence SYMETRIA et les trois entreprises pour la qualité des travaux réalisés. Il a tenu à remercier Olivier Crespin qui a accompagné ce projet et mené l'accrochage de la première exposition. En effet, dès ce vendredi à 18 heures, l'équipe municipale et les responsables des associations du village accueilleront Bernard Mallet pour le vernissage de l'expositions « *HABITAT- HABITANTS* ». Le contexte sanitaire ne permet pas d'inviter l'ensemble de la population mais le maire a souhaité saisir cette opportunité qui honore cette inauguration.

Il reste du travail à réaliser pour finaliser ce projet et au-delà des aspects matériels, nous devons envisager un règlement pour ce lieu qui permet des utilisations diverses. La priorité sera donnée à la commune, aux associations et aux habitants mais cette salle sera sans doute sollicitée par d'autres acteurs.

### **17. Organisation des chantiers voirie et parkings sur la commune.**

Différents chantiers sont en cours de réalisation et dès ce mardi 5 avril débute des travaux pour régler le problème concernant la rue de l'église.

D'autres interventions sont programmées sur les parkings et sur les rues.



## MAIRIE DE CHÂTEAU-CHALON

Les chantiers des parkings sont programmés pour la fin du mois ainsi que ceux de l'éclairage public. Le maire soulève la question de la coupe de l'arbre sur le chantier programmé sur le parking du centre du village laquelle semble poser problème. Après débat, le maire propose un vote qui aboutit au report de la pose du lampadaire pourtant programmé pour cette année.

Une rigole de 25 mètres de long sera réalisée devant chez Jean-Noël Boutard qui subit des infiltrations d'eau de pluie en provenance de la voirie. Les travaux seront confiés à l'entreprise Outhier qui utilisera des pavés anciens fournis par le propriétaire de la maison concernée. L'adjoint en charge de la voirie prévoit une réunion de la commission courant du mois d'avril pour faire un point sur ces différents problèmes.

### **18. Relation avec la Communauté de communes**

Le SDIS a tenté d'expliquer les raisons qui justifient notre participation plus importante que les autres communes à ce service de secours. Nous devons régler cette année la somme de 10378€ représentant deux années civiles et ce en attendant qu'un mode de calcul plus cohérent soit trouvé.

### **19. Demande de subvention par l'École publique de Voiteur pour un voyage en Alsace des classes de CM1 / CM2.**

Deux élèves participent à un voyage scolaire en Alsace et considérant l'absence des aides apportées l'an dernier le maire propose de passer l'aide de 30 € à 50€ par élève.

### **Questions diverses :**

Concernant l'organisation du scrutin pour les élections présidentielles : le conseil valide l'installation du bureau de vote dans la nouvelle salle communale, les mesures de sécurité sanitaire et le planning des permanences pour les des deux tours de la présidentielle.

La pause d'un défibrillateur a été actée lors d'un précédent conseil municipal mais certains souhaitent remettre en cause son installation dans l'ancien poids public nouvellement transformé en boîte à livres. Après débat et vote il est décidé d'installer cet appareil sous le préau de l'école par 6 voix contre 5.

Concernant le SIARD, la commune réglera la somme de 19914€ pour l'année 2020 et proposera une méthode afin de rattraper le retard pour 2021. Pour cela il faudra habituer les habitants à un système de facturation qui entrainera le rattrapage des retards pris depuis de nombreuses années.

En ce qui concerne l'application 3D pour la reconstitution de l'abbaye ; le dossier est en préparation et va prendre forme avec la rencontre organisée avec les archéologues qui devraient se rendre sur Château-Chalon dans les semaines qui viennent.

Pour ce qui concerne l'église, en raison d'une impossibilité de dernière minute, la rencontre avec l'architecte et l'entreprise devant réaliser les travaux a été décalée.

Le maire qui a participé au tour de table organisé pour décider du devenir de la confrérie Saint Vernier se félicite de l'accord qui devrait permettre de trouver une solution pour en assurer la pérennité.

Concernant la coupure de la route le maire prendra l'attache des services du transport scolaire afin que les familles soient informées des changements obligés par les déviations proposées (modification du lieu de pose et dépose ainsi que des horaires).

La séance est levée à 21 heures.

